

La sexagénaire tombe ivre sur le parking

SAINTE-GENEVIÈVE

La sexagénaire est poursuivie pour récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse. Le 19 mars, elle a chuté en sortant de sa voiture sur le parking d'un supermarché. L'éthylotest se révèle positif mais les policiers la conduisent à l'hôpital pour un deuxième contrôle. « *Il y avait trop de monde, alors je suis partie* » explique-t-elle. Le lendemain quand elle vient récupérer ses papiers au commissariat, elle est soumise à un nouveau test d'alcoolémie, positif là encore. Ses trois condamnations, pour délit de fuite, conduite sous emprise d'alcool

et récidive, en 2016 font dire au juge: « *Vous vous moquez des décisions judiciaires ?* ». Réponse: « *Après ma condamnation en 2016 je ne conduisais plus mais là j'ai péché un câble. C'est une question de gestion du stress; il ne faut pas que j'utilise l'alcool comme médicament.* » La procureure requiert six mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve de 24 mois, obligation de soins et de se mettre à travailler, confiscation de son véhicule et annulation du permis pour six mois. Le juge sera plus clément en lui infligeant 500 € d'amende contraventionnelle.



Déjà condamnée trois fois, la prévenue s'en sort bien avec une amende de 500€ (photo illustration).